

LesEchos.fr

La guerre des droits de vote double est déclarée chez Vivendi

+

Infos

NCE BOISSEAU / JOURNALISTE | LE 01/04 À 21:00



0



Des actionnaires minoritaires ont déclaré la guerre à Vivendi. - Denis ALLARD/REA

La tension est palpable. L'enjeu : permettre à Vincent Bolloré de s'approcher de la minorité de blocage.

La guerre est déclarée. D'un côté, des **actionnaires minoritaires** qui détiennent entre 0,8 % du capital pour l'américain PSAM et 2 % pour le français Phitrust associé à de grands fonds (Calpers, PGGM, Amundi...), de l'autre le directoire de Vivendi soutenu par son conseil de surveillance et son premier actionnaire, Vincent Bolloré. Cela ressemble au combat de David contre Goliath. Sauf que Goliath (Vivendi) prend ce combat très au sérieux. Menaces d'assignation en justice, de demande d'indemnisations en cas de préjudice, le groupe du CAC 40 n'a pas hésité à sortir l'artillerie lourde. Pourquoi une telle virulence ?

Phitrust, la très sérieuse société de gestion, bien connue sur la place de Paris pour avoir réclamé la séparation des fonctions de président et de directeur général à la Société Générale, se bat sur un point de gouvernance. Elle demande la non application de la loi Florange, qui institue de manière automatique les droits de vote double à partir de deux ans de détention de titres inscrits au nominatif. Elle ne fait rien d'autre que ce qu'elle a fait auprès des autres groupes du CAC 40 concernés par cette loi depuis septembre. Elle leur a d'ailleurs envoyé une lettre, co-signée par dix-neuf investisseurs de divers pays, gérant au total 2.300 milliards de dollars. Tous les groupes du CAC 40 concernés (et dont l'Etat n'est pas actionnaire) ont mis à l'ordre du jour de leur **assemblée générale** une résolution pour maintenir les droits de vote simple. Toutes, sauf Vivendi.

Deux tiers des votants

Il faut dire que, pour ce groupe, l'enjeu est hors norme. A son capital, un actionnaire de référence : Vincent Bolloré. Aujourd'hui, il détient 10,2 % des droits de vote. En 2017, toutes choses égales par ailleurs et si la résolution de Phitrust n'est pas votée lors de l'assemblée générale du 17 avril, il détiendrait un peu plus de 18 % des droits de vote. En assemblée générale, où le **quorum** est de l'ordre de 57 %, il pèse 17,5 % aujourd'hui et 32 % dans deux ans ; ce qui lui donnerait alors, quasiment, la **minorité de blocage**.

La résolution déposée par Phitrust a-t-elle des chances d'être votée et de contrarier les projets de Vincent Bolloré ? Elle doit être approuvée par deux tiers des votants. « *Les investisseurs ne veulent pas de **droit de vote double**, c'est contraire au principe : une action, une voix. Si les investisseurs sont cohérents, ils voteront pour la résolution de Phitrust* », note un expert. Le conseil aux actionnaires Glass Lewis s'est d'ailleurs hier prononcé pour cette résolution.

Mais l'issue du bras de fer reste incertaine. Surtout « si les investisseurs notamment les américains, qui détiennent 38 % du capital, intimidés par les menaces proférées par Vivendi, décident de ne pas voter », raconte un gérant. « *Tout responsable étranger, devant une situation juridique compliquée qu'il n'a pas le temps d'analyser et de peur de se voir traîner en justice, peut décider de ne pas voter* », ajoute-t-il. A moins que tout cela ne produise l'effet inverse... En tout cas, cette communication à la hache pourrait attirer l'attention du régulateur boursier qui, selon nos informations, envisageait de demander à Vivendi de s'expliquer. L'AMF n'a pas hésité à rappeler à l'ordre l'an dernier Vivendi, Altice et Bouygues, dans le dossier de la vente de SFR. Et il est intervenu aussi sur la communication d'Alstom au moment du rapprochement avec GE. Pour certains, la communication de Vivendi prête à confusion. Elle présente comme fondement juridique à ses menaces, une loi de 1986 qui limite à 20 % la part de capital détenue par des actionnaires non communautaires dans une société de télévision française. Une présentation qualifiée par certains de « polémique ». ●

@boisseaul
